

OUVRIR LA GRILLE...

Pour la seconde année, la stratégie de M. Beullac en matière d'éducation s'appelle «*redéploiement*». Il s'agit de profiter d'un tassement momentané de la population scolaire pour réaliser des économies sur le budget de l'Education.

L'instrument de cette politique est une grille, dite *grille Guichard*, appliquée nationalement depuis 1969: pour une école de 10 classes, par exemple, si l'effectif descend au-dessous de 261 élèves, on supprime une classe; si le nombre d'élèves dépasse 330, on en crée une. Dans ce calcul, le principe est acquis, pour les cours préparatoires, d'un effectif maximum de 25 élèves par classe.

Du fait même du tassement démographique, cette grille appliquée depuis 11 ans a entraîné cette année davantage de suppressions de classes. D'autant plus que l'administration a effectué un contrôle plus serré des effectifs. Ainsi, pour l'enseignement primaire, on constate un déficit des créations par rapport aux suppressions qui permet à Beullac de transférer 390 postes du primaire dans le secondaire.

Même si les instituteurs, fonctionnaires, échappent aux menaces de licenciements, il n'est pas agréable de se voir contraints de postuler pour une autre école. De plus, les instituteurs ont raison de vouloir profiter de la pause démographique, à l'inverse de M. Beullac, pour améliorer leurs conditions de travail et les conditions d'enseignement des enfants. Au moment où l'on bavarde tant sur l'éducation, où l'on étale volontiers les échecs scolaires pour mettre en cause les enseignants et l'école «*aliénante*» pour proposer comme remède «*l'ouverture*» de l'école à l'entreprise ou aux groupes de pression, il est intolérable que le Ministre subordonne à des conditions de rentabilité un allègement d'effectifs qui permettrait un enseignement un peu plus actif et un peu plus individualisé. Il est intolérable, quand l'existence d'une école rurale est en jeu, que la notion de rentabilité puisse l'emporter sur celle de service public, donc laïque.

Il ne s'agit pas pour nous de demander la suppression de toute grille et de laisser les créations aux suppressions de classes à la discrétion des groupes de pression qui animeront les futurs Conseils d'Education départementaux. L'existence d'une grille dont l'application est contrôlée par les comités techniques paritaires représente une garantie d'équité, elle constitue également un facteur de mobilisation et d'unification dans la lutte pour l'allègement des effectifs.

Ce que les circonstances actuelles permettent de revendiquer, c'est l'amélioration de la grille de manière à étendre à toutes les classes le maximum de 25 élèves et, tout d'abord, l'application des conclusions de la *Commission Laurent* qui entérinait le maximum de 25 élèves pour les cours élémentaires... il y a 15 ans!

Le défilé parisien du mercredi 19 mars a ouvert la perspective d'une grève générale des instituteurs dont le principe fut adopté au *Conseil national* du S.N.I. (Passons sur la formule bizarre finalement retenue d'une grève de 48 heures, empruntée à la panoplie C.G.T. - C.F.D.T., qui n'apporte rien de plus qu'une grève de 24 heures). Le principe d'une grève générale sur le problème des effectifs est correct en soi. Elle ne comporte pas les dangers des actions menées dans certains départements sous la forme des grèves tournantes préconisées par U.&A., ou des grèves reconductibles dont la région parisienne fut le théâtre ces derniers mois.

A cet égard, il ne saurait être question pour les anarcho-syndicalistes, dans l'enseignement comme ailleurs, de s'associer à ces «collectifs» hétéroclites qui, comme les comités d'action de sinistre mémoire,

tentent de se substituer aux organisations syndicales et ont pour effet de dresser des travailleurs contre les syndicats, solidaires de l'ensemble des enseignants, les anarcho-syndicalistes ne confondent pas ces collectifs avec les comités de grève élus, de même qu'ils ne confondent pas la grève, expression d'une volonté massive des travailleurs, avec ces actions minoritaires, dures et pures, coutumières à la C.F.D.T. dont la mission consiste à témoigner dans le siècle.

Est-ce à dire que l'amélioration des effectifs sera acquise au lendemain d'une grève générale de 24 heures ou de 48 heures? Il est difficile de le croire sans faire abstraction d'un contexte réel où la bourgeoisie remet chaque jour en cause une conquête ouvrière. Sans compter que le ralliement du front syndical S.G.E.N., S.N.C., S.N.E.T.P.-C.G.T., S.N.E.P. et S.N.E.S. à la grève des instituteurs ne renforcera pas forcément l'efficacité si la bande des cinq transforme la grève en une kermesse du «*ras-le-bol*» sur une plateforme fourre-tout. La décision de la C.G.T. de faire du 24 avril une journée nationale du mécontentement ajoutera encore au délaiage.

Tout porte donc à penser que la modification de la grille Guichard - revendication qui engage autrement l'avenir (quel que soit le gouvernement), que celle, non négligeable, d'une rallonge budgétaire - exigera encore du temps et d'autres combats. Il n'y aurait là ni défaite ni déshonneur.

Par contre, la responsabilité des dirigeants du S.N.I. serait directement impliquée si la réaction des instituteurs contre les fermetures de classes était utilisée pour faire passer une autre marchandise. A ce sujet, on ne peut jamais dire que tout danger soit écarté. La présence des délégations officielles du P.S. et du P.C. en tête du défilé du 19 mars, ainsi que la demande d'un débat sur l'éducation au Parlement en cette période déjà préélectorale s'accordent difficilement avec les principes d'indépendance dont se réclame le S.N.I.

L'introduction par Guy Georges, dans son éditto du 15 mars, d'une revendication de «*l'équipe éducative*», la déclaration commune F.E.N.-F.C.P.E. du 27 mars qui, après avoir fustigé «*l'idée étriquée de l'enseignant, seul détenteur et médiateur des connaissances à acquérir*», invite à «*renforcer leur collaboration au sein des structures de concertations existantes*», confirment que nos craintes ne sont pas sans fondement. Si d'aventure la grève concernant l'amélioration des effectifs devait se transformer en une revendication de la «*participation*», de la gestion tripartite, de la mise en place des nouveaux Conseils de l'Education précisément à l'ordre du jour de cette session parlementaire, alors il ne faudrait pas compter sur nous.

Certes, cela n'empêcherait pas la F.E.N. de tourner... à l'envers.

Serge MAHÉ.

P.S.: En toute objectivité, un élément rassurant: la «*lettre aux parents*» qui sert d'éditto à *l'Ecole Libératrice* du 18 avril, maintient strictement la grève dans le cadre de l'amélioration des effectifs.
